Période couverte (1 <sup>er</sup> avril 2021 au 31 ALBERTA mars 2022) <sup>1</sup>	Marchés couverts – adjugés <sup>2</sup>		
Ministères, agences, offices, bureaux, conseils, comités, commissions et organismes semblables d'une Partie	Nombre	Valeur \$ <sup>3</sup>	Commentaire <sup>4</sup>
Produits	185	40 217 750 \$	
Services, à l'exception des services de construction	1 318	1 539 443 993 \$	
Services de construction	188	947 767 029 \$	
Administrations régionales, locales, de district et autres formes d'administration municipale, des organismes municipaux, des commissions scolaires et des organismes responsables de l'enseignement, de la santé et des services sociaux bénéficiant d'un financement public, ainsi que de toute personne morale ou entité détenue ou contrôlée par les entités précitées	Nombre	Valeur \$	Commentaire
Produits	523	465 149 084 \$	
Services, à l'exception des services de construction	651	788 263 788 \$	
Services de construction	241	870 316 120 \$	
Sociétés d'État, des entreprises publiques et d'autres entités détenues ou contrôlées par une Partie au moyen d'une participation au capital	Nombre	Valeur \$	Commentaire
Produits	2	3 560 000 \$	
Services, à l'exception des services de construction	5	17 154 276 \$	
Services de construction	0	0 \$	

 <sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Indiquer la période couverte. Année fiscale ou calendrier selon le choix de la Partie. La même période doit être conservée pour les rapports subséquents.
<sup>2</sup> Les marchés couverts adjugés incluent les marchés passés dans le cadre d'un appel d'offres limités.
<sup>3</sup> Valeur totale maximale, avant taxes, de tous les marchés couverts au moment de l'adjudication ou, si celle-ci n'est pas connue, la valeur estimée selon la méthode d'évaluation de la valeur d'un marché prévue par l'accord applicable.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Indiquer toute information pertinente relative à la validité des données (par ex. les données manquantes ou l'explication de la méthodologie utilisée pour établir les estimations).